

Séance du mercredi 14 octobre 2020

Le 14 octobre 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, le 9 octobre 2020, par Monsieur LACARRIERE Christian, Maire, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur LACARRIERE Christian.

Etaient présents : Mme ALAZARD Dominique, Mr AURIERES Frank, Mmes BELAUBRE Brigitte, ~~FABRE Régine~~, Mrs GAGNE François, LABORIE Nicolas LACARRIERE Christian, LAURISSERGUES Julien, Mmes LAVEST Anne, LHERITIER Nathalie, ROQUES Karine

Absente excusée : FABRE Régine (procuration à LACARRIERE Christian)

Secrétaire de séance : LAVEST Anne

Une remarque est faite quant à la rédaction du compte rendu de la séance du 9 septembre dernier ; celle-ci sera revue et le nouveau compte-rendu sera proposé à la signature lors de la prochaine séance du conseil municipal

Ordre du jour :

- Délibération pour la désignation des délégués du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (un titulaire, un suppléant)
- Délibération pour la désignation d'un conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales
- PLUi : révision du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Clos des Erables : lancement de l'appel d'offre
- Sécurisation du Bourg : marché à procédure adaptée
- Questions diverses

OBJET : Délibération pour la désignation des délégués du Syndicat Mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (un titulaire, un suppléant)

Le Maire rappelle que le Syndicat Mixte de la Dordogne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé le 1^{er} janvier 2020. Il est en charge de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire transférée par la Communauté de Communes CAUVALDOR.

Ce syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical), sur des **commissions bassins-versants composées de conseillers municipaux**. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Compte-tenu de la création du syndicat et du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner au sein du conseil municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègeront à ces commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d' » désigner les délégués suivants selon les commissions du bassin-versant :

- Un titulaire : Karine ROQUES
- Un suppléant : Nicolas LABORIE

Ainsi fait et délibéré

OBJET : Délibération pour la désignation d'un conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que, conformément à l'article R7 du Code Electoral, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être nommées par arrêté préfectoral après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Cette commission a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs. Cette commission se réunit au moins une fois par an, et obligatoirement entre le 24^{ème} et le 28^{ème} jour précédent chaque scrutin.

Elle est composée d'un conseiller municipal, choisi dans l'ordre du tableau, et qui ne peut être ni maire ni adjoint et non titulaire d'une délégation, d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal judiciaire.

Après en avoir délibéré, et en respectant ces conditions, le conseiller municipal délégué est Monsieur Nicolas LABORIE.

Ainsi fait et délibéré

En ce qui concerne les représentants de l'administration et du tribunal judiciaire, 4 personnes seront proposées au service de la Préfecture : Mrs André VERMEIL, Jean-Marc MONTILLET, Daniel BELAUBRE et René LABELLIE

OBJET : PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Suite à la demande de la Commune de Roannes-Saint-Mary, le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) a dû être révisé.

Une réunion début novembre est prévue à Roumégoux pour étudier les terrains autour du bourg, les dents creuses, dont les propriétaires sont d'accord pour vendre.

Un recensement des bâtiments agricoles abandonnés, désaffectés, des maisons fermées sera également réalisée. Les propriétaires en seront informés.

Le PLUi devait être prêt pour début 2022, conformément aux préconisations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

OBJET : Le Clos des Erables : lancement de l'appel d'offre

Le dossier est prêt ; le Dossier de Consultation des Entreprises sera déposé vendredi après-midi sur le site « achatpublic.com ». Le délai de réponses et le dépôt des offres sont fixés au 13 novembre 2020.

Le prix au m² sera à définir, par lot ; une réflexion est en cours.

Les travaux devraient être réalisés entre janvier et mai 2021, la durée approximative étant de 5 mois.

Le règlement thermique 2020 (RT2020) qui impacte le coût de la construction va nous être communiqué prochainement.

Il est à noter également que l'accession à la propriété sera possible grâce à Cantal Habitat.

OBJET : Sécurisation du Bourg : MAPA (MARCHÉ à Procédure Adaptée)

Le CIT (Cantal Ingénierie et Territoire) lance le Marché à Procédure Adaptée ; le budget est limité à 70 000.00 euros.

Après réception des devis, une réunion est à prévoir.

En ce qui concerne les radars pédagogiques, le Syndicat d'Electricité du Cantal sera contacté pour un branchement à proximité des lampadaires, ce qui paraît mieux que par le système de panneaux photovoltaïques.

Les panneaux seront commandés auprès de Signaux Girod.

OBJET : Questions diverses

*Maintenance : le remplacement du brûleur de la chaudière du bâtiment mairie-école-salle polyvalente-logements communaux a été réalisé ce jour, 14 octobre 2020, ainsi que le remplacement du chauffe-eau de la cantine.

Le module de la porte d'entrée de l'école et les logements locatifs a également été remplacé.

*Parquet de l'église : le parquet du cœur de l'église se dégrade et sera à réparer.

*Parking autour de l'église : un marquage au sol est à prévoir.

*Monument aux morts : Monsieur François GAGNE propose de protéger cet édifice par l'apposition de quilles et de chaînes, ainsi que l'installation de bancs vers le tilleul et vers la boîte à lire.

*Gestes premiers secours et défibrillateur : Une formation aux gestes premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur est programmée le 16 janvier prochain ; elle s'étalera sur la journée et sera effectuée par la Protection Civile.

Elle sera proposée aux parents d'élèves par le biais de leur boîte mail et sera sur le site internet car elle est ouverte à tous.

*Eclairage public : Monsieur Jean-Michel MONTILLET demande l'installation de l'éclairage public au droit de son terrain. Le conseil décide d'attendre que les 3 terrains constructibles limitrophes (succession VALADOU) soient vendus avant de procéder à cette installation.

*Syndicat Electrique du Cantal : La réunion de secteur n'étant pas encore actée, il est proposé de prendre rendez-vous avec Monsieur Cyril FILAIRE afin de lui évoquer les projets de la commune.

*Elections sénatoriales :

*Association des Maires de France : lors de l'assemblée générale du 12 octobre dernier, Christian MONTIN a été réélu Président.

*Résidence séniors : Lors d'une réunion maire-adjoints, la réflexion sur une résidence séniors a été proposée. Ce genre de structure existe à Marcolès. Monsieur MONTIN sera contacté afin de prévoir une visite de cette entité.

*Travaux d'économie d'énergie : Le bureau d'études ACBIM a été retenu pour la réalisation de ces travaux. 80% sont financés par le plan de relance (DSIL), et 20% restent à charge de la Communauté de Communes. Le budget prévisionnel de cette opération est de 400 000.00 €uros.

*SIVU de La Fontbelle : L'agent titulaire du poste est en arrêt maladie. Son remplacement provisoire est effectué par un technicien de la SAUR (réglage du chlore dans les châteaux d'eau)

*Ventes de maisons : La Maison de Monsieur Damasio NEVES a été vendue à Monsieur Charly SAULZET et Madame Florine LOURS.

Celles de Madame LASCOMBE DE LAROUSSILHE et de Monsieur et Madame BORIE (La Villa) seraient également vendues.

*Eclairage public : L'éclairage de Lagat et de la rue du Château sont à vérifier quant à leur fonctionnement.

*Voirie : En cas de mauvais temps, ces travaux seront repoussés ; les passages busés seront à réaliser en priorité.

*Fibre : L'armoire de La Chapelle du Bourniou est sur le point d'être câblée. La fin des travaux est prévue pour fin 2021. Toutes les habitations proches pourront être raccordées (un test « speed-test » sera à réaliser) Pour ceux qui sont éligible, il conviendra de se rapprocher de son opérateur pour l'abonnement « fibre ».

*Une réunion d'information informatique sera à prévoir.

Fin de séance :

Christian LACARRIERE

Anne LAVEST

Dominique ALAZARD

François GAGNE

Frank AURIERES

Brigitte BELAUBRE

Régine FABRE

Nicolas LABORIE

Julien LAURISSERGUES

Nathalie LHERITIER

Karine ROQUES